



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE GYMNASTIQUE ESTHÉTIQUE DE GROUPE

Association sans but lucratif R.C.S. F 10757
Siège : 142, Albert Unden, L-2652 Luxembourg

www.lfagg.lu
e-mail: info@lfagg.lu

CODE DE CONDUITE

1. Objet

Le présent Code de Conduite établit les normes éthiques et les règles de comportement professionnel applicables à tous les membres de la LFAGG, y compris les athlètes, entraîneurs, juges, officiels, bénévoles, membres du personnel et clubs affiliés.

Tous les membres de la LFAGG sont tenus de respecter et d'appliquer le présent Code dans toutes les activités nationales et internationales organisées sous l'autorité de la LFAGG.

2. Principes généraux

- Agir avec intégrité, honnêteté et équité.
- Respecter les règlements et décisions de la LFAGG, de l'IFAGG et de toute autre instance compétente.
- Promouvoir les valeurs de fair-play, d'inclusion et de respect mutuel.
- Préserver la réputation et les intérêts de la LFAGG et de la discipline.

3. Respect et non-discrimination

- Traiter toute personne avec dignité et respect.
- S'abstenir de toute forme de discrimination fondée notamment sur le sexe, l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée.
- S'abstenir de tout harcèlement, intimidation, abus ou comportement inapproprié.

4. Fair-play et intégrité

- Se conformer pleinement aux règlements antidopage et aux règles d'intégrité applicables.
- S'abstenir de toute manipulation de compétition ou influence induite sur les résultats.
- S'abstenir de toute forme de corruption, de fraude ou de conflit d'intérêts.
- Déclarer sans délai à la LFAGG toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts.

Les juges et officiels doivent agir avec impartialité, indépendance et objectivité en toutes circonstances.

5. Comportement lors des compétitions et événements

- Respecter les décisions des juges et des officiels.
- S'abstenir de tout langage offensant ou comportement antisportif.
- Respecter les consignes organisationnelles et de sécurité émises par la LFAGG ou les organisateurs.
- Adopter un comportement reflétant positivement l'image de la LFAGG.

6. Protection et bien-être

La LFAGG s'engage à assurer la protection et le bien-être des athlètes.

- Placer la sécurité et le bien-être des athlètes au premier plan.
- Signaler sans délai à la LFAGG toute situation préoccupante ou tout comportement inapproprié.
- S'abstenir de tout comportement susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.

7. Communication et usage des médias

- Utiliser les réseaux sociaux et les moyens de communication de manière responsable.
- S'abstenir de publier tout contenu diffamatoire, offensant ou trompeur concernant la LFAGG, ses membres ou ses activités.
- Respecter la confidentialité des informations internes.

8. Respect et mesures disciplinaires

Toute violation du présent Code peut entraîner des mesures disciplinaires conformément aux Statuts et Règlements de la LFAGG.

Les sanctions peuvent inclure un avertissement, une suspension, le retrait de licence ou toute autre mesure appropriée.

9. Entrée en vigueur

Le présent Code de Conduite entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Administration de la LFAGG et s'applique à tous les membres et entités affiliées.